

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Code rhétorique

Agnès Vandavelde-Rougale

Référence électronique

Agnès Vandavelde-Rougale, Code rhétorique. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 17 décembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/code-rhetorique/>

Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Code rhétorique

Loin d'une utopique transparence, où les échanges se feraient sans ambiguïtés, la communication est un phénomène complexe. Elle repose notamment sur le partage par les interlocuteurs d'un « code rhétorique », ensemble de « règles fondamentales qui seules rendent le débat possible » (Angenot, 2007) et sous-tendent l'effort d'argumentation comme le processus d'interprétation des énoncés. La maîtrise de règles discursives communes apparaît comme une compétence essentielle des locuteurs pour l'intercompréhension et la persuasion. Elle est mobilisée à la fois dans l'énonciation par l'orateur et dans la réception par les auditeurs pour interpréter les énoncés. Compétence essentielle, mais aussi implicite et fondée sur un socle mouvant, articulé aux rapports de pouvoir – car « c'est bien souvent le plus fort qui impose au plus faible son propre idiolecte » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 18), c'est-à-dire son usage du langage. Pourtant, il semble exister une « sorte de code déontologique de l'échange verbal "honnête" » s'imposant aux sujets, « code rhétorique » fait d'un ensemble de « principes discursifs, dont le statut est aussi peu clair que l'existence évidente » (*ibid.* : 230). La notion de code rhétorique intéresse l'analyse des publics à double titre : l'identification de principes discursifs communs à un ensemble de sujets et l'étude de l'influence d'une pluralité d'auditoires susceptible de provoquer des conflits de règles.

Une notion complexe, entre règles pratiques et prescriptions morales

La rhétorique, « art de la parole persuasive qui vise à convaincre un auditoire, à faire partager un point de vue » (Neveu, 2015), nous enseigne qu'« un discours vise toujours un public particulier, dans une arène singulière », mais aussi que la persuasion d'un auditoire repose sur « la mobilisation silencieuse d'un sens commun, d'une *doxa* », dont des normes discursives fondent la « parole efficace » (*ibid.*) à une époque donnée. Cette ambiguïté, entre « manuel de recettes animées par une finalité pratique » et « corps de prescriptions morales », identifiée par Roland Barthes (1915-1980 ; 1970 : 173) à propos de « l'ancienne rhétorique » (V^e siècle avant notre ère-XIX^e siècle), traverse aujourd'hui la notion de code rhétorique.

La perception selon laquelle existerait un tel code implicite permet de situer l'autre et de se situer par rapport aux autres, autour de ce que l'on peut dire (ou non), de ce qui constitue le « bien parler », le « parler vrai », etc. En ce sens, la notion de code rhétorique rejoint celle de « code langagier » proposée par Dominique Maingueneau (1996 : 15) : « Le code langagier n'est pas seulement un système de transmission d'information, il participe de l'autolégitimation de l'énonciateur ». Ainsi des appréciations normatives et axiologiques ponctuent-elles fréquemment les discours sur le dire, le sien ou celui d'autrui. Elles révèlent jugements et questionnements sur l'adéquation de certaines manières de s'exprimer en général et en lien à certains cadres de communication, phénomènes qui influent sur la réception de l'argumentation, en particulier sur la perception de l'authenticité des discours comme de la santé des locuteurs. Cela peut notamment s'observer sur la scène publique où les auditoires attendent une certaine forme de « vérité » des discours politiques (Krieg-Planque, Oger, 2015), ou encore dans des contextes institutionnels : on peut citer par exemple les dispositifs d'accompagnement à l'emploi, d'aide sociale, d'étude de demandes d'asile ou d'allégations de harcèlement moral au travail, où certaines formes de parole sont attendues pour rendre compte de « l'authenticité » de l'expression du vécu (Glady,

Vandeveld-Rougale, 2016). Notons qu'à la différence de formes de standardisation de l'expression et des interactions liées à certains champs du social (situation de travail, échanges diplomatiques...) et à la maîtrise de « genres », « types de production discursive en usage dans un espace socio-historique donné » (Krieg-Planque, 2012 : 17) tels que la prise de parole en réunion publique ou l'écriture de rapports (rapport de commission d'expertise, rapport de mission, rapport de stage...), le code rhétorique caractériserait le fonctionnement du langage ordinaire ou usuel, « dont l'influence s'exerce de façon constante et normalement inaperçue sur toute notre vie » (Bouveresse, 1971 : 52). On peut donc faire l'hypothèse d'une superposition de codes s'imposant aux sujets : un code rhétorique « fondamental » et des codes langagiers spécifiques à certaines situations de communication.

La complexité de la notion est renforcée par la conception d'une pluralité de voix traversant les énoncés (voir la notion de dialogisme développée par [Mikhaïl Bakhtine](#) – 1895-1975) et d'un emboîtement ou d'une articulation des auditoires de la communication argumentative. « Tout en revêtant un rôle de destinataire, l'auditoire opère comme un “évaluateur des actions rhétoriques” (Plantin, 1990 : 16) » (Bonhomme, 2015). L'auditoire est en fait pluriel, avec « l'“auditoire effectif”, tel qu'il est dans la réalité, et l'“auditoire projectif”, tel que se l'imagine l'orateur » (*ibid.*, d'après Meyer, 2008) – distinction qui fait écho à celle entre les « publics » (« coénonciateurs effectifs ») et la représentation du « coénonciateur modèle » (Maingueneau, 1996 : 15-16). Cette pluralité d'auditoires peut confronter les interlocuteurs à des décalages voire à des conflits de normes discursives. Un troisième niveau d'auditoire complexifie encore ce tableau : le « surdestinataire » (Koren, 2018), constituant une « instance éthique » qui « nous intime de parler vrai et de valider nos jugements de valeur et nos convictions » (*ibid.*). Il se rapproche à ce titre du surmoi de la psychanalyse freudienne, instance psychique dont le « rôle est assimilable à celui d'un juge ou d'un censeur à l'égard du moi » (Laplanche, Pontalis, 1967 : 471). Le surdestinataire peut mettre le sujet en tension entre les normes qu'il a incorporées au cours de sa socialisation primaire (celle de l'enfance et de l'adolescence) et les normes attendues dans un contexte d'énonciation particulier.

Principes discursifs du « code déontologique de l'échange verbal “honnête” »

L'hypothèse de l'existence d'un code rhétorique général ou fondamental, qui caractériserait le fonctionnement du langage ordinaire et sous-tendrait tout échange verbal, s'appuie sur différents travaux menés en pragmatique du langage, comprise à la fois comme « l'étude des relations existant entre les signes et leurs locuteurs » et « l'étude des actes de langage » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 205). Elle participe à l'éclairage du processus permettant à un sujet de faire sens d'un énoncé – sens qui n'existe pas « en soi », l'interprétation se faisant « en vertu de règles intériorisées par des sujets dont les compétences (linguistiques, mais surtout culturelles et idéologiques) varient sensiblement » (*ibid.* : 243). Ainsi, la notion de code rhétorique prolonge et enrichit l'idée de « code » avancée par Roman Jakobson (1896-1982) dans ses *Essais de linguistique générale* (1952) pour désigner ce qui permettrait de transmettre le sens sur la chaîne communicative. Avec le contenu de l'énonciation (verbal et paraverbal) et la situation de communication (constituée des conditions matérielles, économiques et sociopolitiques de l'échange), la maîtrise de ce code rhétorique serait un facteur essentiel d'interprétation des énoncés. En ce sens, cette notion peut être rapprochée de la notion sociologique d'habitus (Bourdieu, 1982), désignant les dispositions acquises par la socialisation et qui comprennent la référence à des codes communs.

Les règles de ce code rhétorique, ou « lois du discours », « sont les règles, culturellement

variables, que chacun des partenaires présume que l'autre respecte quand ils "jouent le jeu" de l'échange verbal » (Maingueneau, 1996 : 54), un échange verbal étant constitué des « interactions où les participants peuvent être énonciateurs et coénonciateurs, leurs énonciations se déterminant l'une l'autre » (*ibid.* : 31). Ces règles « ne sont pas réservées à la conversation » et « concernent tous les discours mais sont spécifiées en fonction des genres de discours » (*ibid.* : 55). À partir de travaux menés dans les années 1970 et 1980 par des chercheurs francophones et anglo-saxons (en particulier les « lois de discours » d'Oswald Ducrot, les « maximes conversationnelles » de Herbert Paul Grice – 1913-1988 – et les « postulats de conversation » de David Gordon et George Lakoff), Catherine Kerbrat-Orecchioni (1999 : 230-237) distingue huit principales normes caractérisant le « code déontologique de l'échange verbal "honnête" » : « loi d'informativité » (apporter de l'information) ; « règle de pertinence (argumentative, ou situationnelle) » ; « loi d'exhaustivité » (apporter l'information pertinente maximale dans une situation d'énonciation donnée et en fonction de celle-ci) ; « loi de sincérité » selon laquelle « parler, c'est se prétendre sincère » ; « loi d'encodage/décodage du sens le plus vraisemblable » ; « loi de l'expression la plus directe et la plus économique » ; « loi qui interdit au locuteur de se lancer des fleurs (sauf anonymat ou plaisanterie) » ; « loi de convenance » ou « principe de ménagement de l'interlocuteur » consistant à adoucir dans certaines circonstances la brutalité des propos. Ces deux dernières normes sont destinées à préserver l'image réciproque des interlocuteurs.

À titre d'exemple de transgression de normes du « code déontologique de l'échange », considérons certains des énoncés du président américain, Donald Trump, à propos de l'échange téléphonique qu'il a eu avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky le 25 juillet 2019. La transcription de l'appel (*CNN Politics*, 2019) révèle qu'au cours de son échange avec son homologue ukrainien, le président américain fait pression sur celui-ci en lien avec la politique intérieure américaine, ce qui a suscité l'ouverture d'une enquête formelle pour rupture de ses obligations constitutionnelles. Alors même qu'il fait face à la menace d'une procédure d'*impeachment* (destitution) en lien avec cet appel, D. Trump – qui en a déclassifié la transcription, permettant au grand public de prendre connaissance de son contenu – affirme qu'il s'agit d'un appel « parfait [*perfect*] », d'une conversation « magnifique [*beautiful*] », « une non-conversation hormis le fait que beaucoup de gens ont dit "je ne me serais jamais douté que vous pouviez être si gentil" [*It turned out to be a nothing call other than a lot of people said, 'I never knew you could be so nice'*] » (Pettypiece, 2019). Parallèlement, il parle de « canular [*hoax*] » orchestré par ses opposants politiques (*ibid.*). Ces assertions vont à l'encontre de plusieurs principes du code rhétorique, en particulier : la contradiction sur le fond – la conversation serait « parfaite » d'une part, mais ce serait un « canular » des opposants d'autre part – s'oppose à la règle de pertinence argumentative, les qualificatifs élogieux enfreignent le principe selon lequel il est malvenu de se complimenter soi-même, tandis que la mise en parallèle de la transcription de l'appel et des assertions de D. Trump dément la sincérité des secondes. Ces transgressions peuvent être interprétées comme le signe d'un mépris de la vérité et des capacités critiques de celles à qui elles s'adressent. En contrepoint, elles sont largement mises à profit par certains humoristes, tels Stephen Colbert, Seth Myers ou John Oliver, dans des programmes nocturnes diffusés sur des chaînes télévisées nord-américaines (et repris sur l'internet). Cette reprise humoristique, qui met notamment l'accent sur les transgressions rhétoriques, peut être interprétée comme la manifestation d'une résistance des notions de vérité et de véracité dans les échanges, à une époque où certains citoyens reconnaîtraient que « la vérité n'est plus vraiment nécessaire »

(Allard-Huver, 2017).

Si l'existence de « principes discursifs » ou « lois de discours » apparaît indéniable quand on mobilise les « intuitions linguistiques » (Paveau, 2008) des sujets parlants, leur explicitation reste délicate en raison de la complexité de l'application et de l'articulation de ces règles. Elles dépendent de la situation de communication, des rapports entre les partenaires de l'échange verbal et peuvent entrer en conflit ou être transgressées, par exemple à des fins provocatrices, polémiques ou ludiques, notamment en jouant sur les « marges indécises du code langagier » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 237). C'est alors la perception de leur transgression par les locuteurs qui peut permettre de déceler l'existence des principes constitutifs d'un « code rhétorique », l'humour pouvant en être un révélateur. L'humoriste Blanche Gardin (2017 : 4'55) relève ainsi que « l'humour c'est culturel », mais aussi qu'« il y a des frontières dans l'humour, au sein de chaque pays » qui évoluent avec le temps. En observant aux dépens de quelles populations s'exerce l'humour en France, elle met au jour une norme discursive : « la loi des derniers arrivés sur le territoire » (*ibid.* : 5'55), à l'égard desquels l'humour dépréciatif serait autorisé, puisque recevant un accueil favorable du public.

Conflits de normes

La linguistique de l'énonciation souligne l'« effroyable complexité des mécanismes interprétatifs » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 237) qui ne permet pas de rendre compte exhaustivement de la construction du sens (*ibid.* : 238) et participe de ce que « l'univers de l'échange verbal se structure comme un champ conflictuel où se déploient des dispositifs stratégiques dont l'enjeu est loin d'être "purement" informationnel » (*ibid.* : 239). La notion de code rhétorique, associée à celle d'auditoire, peut aider à éclairer ce champ conflictuel.

Considérons deux exemples, l'un dans le champ du travail, l'autre dans le champ médiatique. Aujourd'hui, les principes et procédures organisationnels affirmés en lien avec les démarches de prévention des risques psychosociaux sont souvent formalisés dans des « codes déontologiques » ou « chartes éthiques » mis en ligne sur les sites internet des organisations dont ils exposent les « valeurs ». Ils dessinent un cadre pour « inviter les collaborateurs à exprimer ouvertement leurs préoccupations légitimes » (selon les mots d'une de ces chartes). Dans ce contexte, un conflit de normes rhétoriques dans les organisations de travail apparaît, révélé par une double attention aux appréciations normatives sur le dire, ponctuant les récits d'expériences de souffrance au travail et à la tension manifestée dans ces récits (Vandeveld-Rougale, 2016 ; 2017). « C'est du harcèlement ; non, faut pas dire ça ; je suis malmenée ». Ce verbatim est extrait d'un échange avec une personne interrogée sur son vécu dans une multinationale qui prévoit, parmi ses « engagements employeurs », que « toute forme de harcèlement moral est inacceptable ». Elle précise que cet évitement du terme (mobilisé sous forme de dénégation puis remplacé par le terme « malmenée ») tient à sa connotation juridique. Espérant évoluer au sein de l'entreprise, elle dit aussi sa réticence à évoquer la situation avec le service des ressources humaines, dans une organisation qui désigne pourtant dans sa « charte éthique » le responsable des ressources humaines comme un interlocuteur vers lequel se tourner. Elle fait ainsi écho aux propos tenus dans un autre entretien par une cadre hospitalière qui souligna la double dimension performative de l'expression « workplace bullying [harcèlement moral au travail] » dans son organisation : allégation entraînant une procédure organisationnelle et une assimilation de celui qui l'énonce à « une personne difficile » (Vandeveld-Rougale, 2017).

À l'aune de la notion de code rhétorique, cet exemple peut être interprété comme révélateur d'une norme discursive : en matière de souffrance au travail, il ne serait pas pertinent que le sujet se dise « harcelé » s'il n'est pas prêt à s'engager dans une procédure auprès du service des ressources humaines de l'entreprise ou dans une procédure judiciaire. La fonction performative (ce qu'on veut faire, ou non) à l'aide de l'énonciation prend ici le pas sur sa fonction informationnelle, « dire (ce que l'on croit être) le vrai » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 238). Autrement dit, la « règle de pertinence situationnelle » s'exerce aux dépens de la « loi de sincérité » du « code déontologique de l'échange verbal "honnête" ». En écho à la notion de « professionnalisme », qui « n'est plus seulement la traduction d'une éthique professionnelle défendue par des travailleurs maîtrisant une expertise, [mais] aussi l'expression de normes organisationnelles applicables, potentiellement, à tout travailleur » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010 : 13), on peut qualifier ce code rhétorique de « professionnel ». Il paraît se superposer à un code rhétorique fondamental existant, qui renforce la complexité des processus d'interprétation et de positionnement des locuteurs. En matière de parole sur le vécu au travail, penser autour de la notion de « code rhétorique » ou « code déontologique de l'échange », en interrogeant ce qui constitue celui-ci dans différentes situations – à la fois le contenu des « normes discursives » mais aussi leur hiérarchisation –, pourrait aider les locuteurs à clarifier les termes de l'échange.

Si « celui qui ne maîtrise pas les règles du code rhétorique, c'est un "inadapté", voire un fou – la folie n'étant parfois que l'incapacité d'intérioriser, ou le refus d'observer, ces règles fort subtiles qui gouvernent le fonctionnement des rituels conversationnels » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 237), à l'inverse, respecter le « code rhétorique » peut permettre aux sujets de se présenter comme « sains ». Identifier le code rhétorique propre à une situation de communication, à un contexte socio-discursif donné, peut alors aider les sujets à se positionner en faisant de l'expression verbale un outil au service d'une relation « efficace » (Vandeveldde-Rougale, 2016 ; 2017). Mais, à l'inverse, un discours jugé « trop maîtrisé » par son auditoire peut paraître suspect et être accusé d'inauthenticité (Montagut, 2016), ce qui traduit la référence à une norme de sincérité qui reste généralement partagée tant par les locuteurs que par les auditeurs. Cette tension marque par exemple la réception des paroles des « Gilets Jaunes » par certains journalistes et internautes : « Toute prise de parole d'un Gilet jaune est minée d'avance par des injonctions contradictoires. Si cette prise de parole correspond aux clichés du discours populaire, elle s'expose à des moqueries, et à une disqualification politique immédiate : celui ou celle qui ne parle pas bien ne peut pas prétendre à une parole politique. Mais si cette parole ne déroge pas à la norme linguistique, pire, si elle paraît politiquement maîtrisée et efficace, elle est immédiatement accusée d'inauthenticité. » (Véron, 2018).

En fonction des attentes réelles ou fantasmées des auditoires (auditoire effectif, auditoire projectif, surdestinataire) auxquels ils destinent leur argumentation, les sujets peuvent donc se trouver en tension. Les conflits de normes rhétoriques peuvent notamment susciter un sentiment de perte de maîtrise des règles de ce qui serait un « code déontologique de l'échange verbal "honnête" » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 230), alimentant un sentiment d'impuissance et de perte de prise avec la réalité. Parallèlement, ces tensions vécues par les sujets soulignent le caractère mouvant de ce qui constituerait un code rhétorique fondamental.

Une notion au potentiel critique

L'idée d'un ensemble de règles discursives représentant une « sorte de code déontologique de l'échange verbal "honnête" » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 230) relève d'un « sentiment rhétorique commun » (Krieg-Planque, 2018). Cette analogie entre code rhétorique et code déontologique permet de préciser la fonction du premier. En effet, « la première fonction d'un code de déontologie, et la plus évidente, est de fournir aux membres d'une profession des règles auxquelles se référer afin de prendre des décisions adaptées dans leur pratique [...] ; la déontologie permet également de définir l'identité d'une profession en énonçant ses spécificités et en clarifiant ses missions (Prairat, 2009 : 114). Elle participe donc à la formation d'un "esprit de corps" et d'un sentiment d'appartenance. En outre, elle vise à moraliser les pratiques professionnelles » (Pasquini, Vandeveld, s.p.). Par analogie, un code rhétorique peut donc être vu comme ce qui permet de prendre des décisions adaptées pour l'énonciation dans un contexte donné, comme ce qui participe de la définition de groupes langagiers (d'ailleurs, des différences culturelles et idéologiques peuvent se traduire dans les règles de discours) mais aussi comme ce qui peut moraliser les pratiques de communication et peut définir l'identité de « locuteur honnête » ou encore les standards d'une « parole démocratique » (Breton, 2007).

La notion de code rhétorique met au centre la dimension informationnelle entendue comme le fait de « dire (ce que l'on croit) être le vrai » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 238). Mais « les sociétés ne supportent pas, dans tous les sens du terme, que les vérités, surtout celles qui ne sont pas bonnes à dire, soient dites, et elles ont en ce sens un lourd programme de travail, à la fois social, discursif et politique, à accomplir pour l'amélioration éthique de la circulation de la parole » (Paveau, 2004, à la suite de Michel Foucault – 1926-1984). Étudier les normes discursives mobilisées dans différentes situations d'énonciation et questionner leur caractère public (commun) et les effets qu'elles ont sur les publics (auditoires effectifs) pourrait contribuer à ce programme éthique.

La réflexion autour d'un code rhétorique ou d'un code déontologique de l'échange verbal rejoint la « question générale du jugement sur la langue et les discours » (Krieg-Planque, 2018), ce qui « pose des problèmes pour un usage scientifique » (*ibid.*). Cette « notion floue » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 230) peut néanmoins s'avérer pertinente pour étudier l'énonciation dans des contextes où certaines paroles sont invalidées comme ne correspondant pas « à la norme ». Explorer les tensions autour de ce que serait le « bien » dire, étudier avec les locuteurs les traces du code rhétorique qui émergent dans leurs discours ou les invalidations qui leur sont adressées, peut aider à mettre au jour des conflits de normes discursives et les représentations du réel qui en résultent, notamment les représentations des orateurs, des publics et de leurs attentes en matière de réception. Une telle démarche peut contribuer à une « sociolinguistique politique » questionnant les structures de pouvoir et les rapports de domination (Canut, Danos, Him-Aquili, Panis, 2018 : 11).

Bibliographie

Allard-Huver F., 2017, « Fake news », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 10 novembre 2017. Dernière modification le 16 septembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/fake-news>. Consulté le 1^{er} décembre 2019.

Angenot M., 2007, « Nouvelles figures de la rhétorique : la logique du ressentiment », *Questions de communication*, 12, pp. 57-75. Accès : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2293>. Consulté le 21 novembre 2019.

Barthes R., 1970, « L'ancienne rhétorique », *Communications*, 16, pp. 172-223.

Bonhomme M., 2015, « Auditoire » *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 14 septembre 2015. Dernière modification le 19 août 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/auditoire>. Consulté le 21 novembre 2019.

Bourdieu P., 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Boussard V., Demazière D., Milburn P., dirs, 2010, *L'Injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Bouveresse J., 1971, « Langage ordinaire et philosophie », *Langages*, 21, pp. 35-70. Accès : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1971_num_6_21_2079. Consulté le 1^{er} décembre 2019.

Breton P., 2007, « Incompétences rhétoriques, incompétences démocratiques », *Questions de communication*, 12, pp. 77-88. Accès : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2301>. Consulté le 24 novembre 2019.

Canut C., Danos F., Him-Aquili M., Panis C., 2018, *Le Langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

CNN Politics, « Read Trump's phone conversation with Volodymyr Zelensky », *CNN International*. Mis en ligne le 26 septembre 2019. Accès : <https://edition.cnn.com/2019/09/25/politics/donald-trump-ukraine-transcript-call/index.html>. Consulté le 1^{er} décembre 2019.

Gardin B., 2017, « La télévision/Réfugiés climatiques », *Montreux Comedy*. Mis en ligne le 11 oct. 2017. Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=4wxWv241V3g>. Consulté le 1^{er} décembre 2019.

Glady M., Vandeveldé-Rougale A., 2016, « Discours sollicités, subjectivité empêchée Introduction », *Langage et société*, 158, pp. 9-16.

Jakobson R., 1952, *Essais de linguistique générale*, trad. de l'anglais par N. Ruwet, Paris, Éd. de Minuit, 1963.

Kerbrat-Orecchioni C., 1999, *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin, 2009.

Koren R., 2018, « Surdestinataire » *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 22 octobre 2018. Dernière modification le 19 septembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/surdestinataire>. Consulté le 25 novembre 2019.

Krieg-Planque A., 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, A. Colin.

Krieg-Planque A., 2018, « Langue de bois », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*

- . Mis en ligne le 12 septembre 2018. Dernière modification le 19 septembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/langue-de-bois>. Consulté le 30 juin 2019.
- Krieg-Planque A., Oger C., 2015, « Éléments de langage », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 20 septembre 2015. Dernière modification le 25 novembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/elements-de-langage>. Consulté le 30 juin 2019.
- Laplanche J., Pontalis J.-B., 1967, « Surmoi (ou sur-moi) », pp. 471-474, in : Laplanche J., Pontalis J.-B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France.
- Maingueneau D., 1996, *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Meyer M., 2008, *Principia Rhetorica. Théorie générale de l'argumentation*, Paris, Fayard.
- Montagut M., 2016, « L'emprise de la torture : les troubles langagiers des demandeurs d'asile face aux attentes institutionnelles », *Langage et société*, 158, pp. 89-105.
- Neveu É., 2015, « Rhétorique », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 14 septembre 2015. Dernière modification le 7 mai 2018. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/rhetorique>. Consulté le 21 novembre 2019.
- Pasquini B., Vandeveld S., sous presse, « L'archéologie investie par la déontologie », in : Négri V., Schlanger N., dirs., *Le droit de l'archéologie. Genèse et développements du XIX^e au XXI^e siècles*, Mémoires.
- Paveau M.-A., 2008, « Les non-linguistes font-ils de la linguistique ? », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 139-140. Accès : <http://journals.openedition.org/pratiques/1200>. Consulté le 30 juin 2019.
- Paveau M.-A., 2014, « Les diseurs de vérité ou de l'éthique énonciative », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 163-164. Accès : <http://journals.openedition.org/pratiques/2267>. Consulté le 23 juin 2019.
- Pettypiece S., 2019, « Trump defends 'nothing' call after memo shows him requesting Biden probe », *NBC News*. Mis en ligne le 25 septembre 2019. Accès : <https://www.nbcnews.com/politics/white-house/trump-defends-nothing-call-after-memo-shows-him-requesting-biden-n1058641>. Consulté le 1^{er} décembre 2019.
- Plantin C., 1990, *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris, Éd. Kimé.
- Prairat E., 2009, « Vers une déontologie de l'enseignement », *Éducation et didactique*, 3 (2), pp. 113-131. Accès : <http://journals.openedition.org/educationdidactique/485>. Consulté le 2 décembre 2019.
- Privat J.-M., 2019, « Bakhtine (Mikhaïl) » *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 4 avril 2019. Dernière modification le 12 novembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/bakhtine-mikhail>.
- Vandeveld-Rougale A., 2016, « Discours managérial, lissage de la parole et vacillement du rapport au langage : l'empêchement de l'expression subjective des émotions », *Langage et société*, 158, pp. 35-50.

Vandeveldde-Rougale A., 2017, *La Novlangue managériale. Emprise et résistance*, Toulouse, Éd. érès.

Véron L., 2018, « À la télé, les gilets jaunes entre deux injonctions contradictoires », *Arrêt sur images*. Mis en ligne le 18 déc. 2018. Accès : <https://www.arretsurimages.net/articles/a-la-tele-les-gilets-jaunes-entre-deux-injonctions-contradictaires>. Consulté le 30 juin 2019.